

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 007-240700302-20260205-C_202602_003_2-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202602-003

Du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Tiers lieu » de Faugères, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, ALLANO Marie Claude, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), THIBON Jean François (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), SALEL Matthieu (pouvoir de CHABANE Francis), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoir : 6

Date de la convocation 29 janvier 2026

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE :
ATTRIBUTION DES LOTS**

Les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la médiathèque intercommunale de Joyeuse vont permettre une extension d'environ 100m².

L'APD a été validé par le conseil communautaire le 8 décembre 2025 pour un montant de travaux (hors ingénierie) estimé à 321 000 € HT.

Une consultation via un marché à procédure adapté avec 9 lots techniques a été lancée. Pour chacun des lots, tous les plis ont été reçus dans les délais. La commission ad-hoc réunie le 27 janvier 2026 a établi un classement à savoir :

	Offre la mieux disante € HT	Entreprise proposée
LOT N° 01 MACONNERIE - GROS OEUVRE	80 895,77 €	SOGETRA
LOT N° 02 CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	17 724,33 €	SOGETRA BTP
LOT N° 03 ETANCHEITE	37 595,24 €	BROUCHIER ETANCHEITE
LOT N° 04 MENUISERIES EXTERIEURES ALU – SERRURERIE	46 997,62 €	BREDILLET
LOT N° 05 REVETEMENTS DE FACADES - ITE	62 588,73 €	FACADE AZ
LOT N° 06 PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	24 813,37 €	AFDB SVB
LOT N° 07 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	12 680,50 €	SERVICE DECO GOUNON
LOT N° 08 ELECTRICITE - COURANT FAIBLE	11 736,00 €	ARDECHE ELEC
LOT N° 09 CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES	13 176,75 €	CHAUSSABEL
TOTAL TRAVAUX	308 208,31 €	

PSE 01 Ventilation Double flux		
LOT N° 01 MACONNERIE - GROS OEUVRE	1 550,00 €	SOGETRA
LOT N° 09 CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES	20 849,96 €	CHAUSSABEL
TOTAL PSE01	22 399,96 €	
TOTAL en € HT avec PSE	330 608,27 €	

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 007-240700302-20260205-C_202602_003_2-DE

Le Président propose d'attribuer les marchés aux soumissionnaires arrivés en premier, pour un montant total de travaux de 330 608.27 € HT (sous réserve qu'ils aient produit, dans les délais imposés par la communauté, les justificatifs administratifs requis par le code de la commande publique).

Le président propose également de retenir l'option supplémentaire PSE1 de ventilation double flux portant le montant total des travaux à 330 608.27 € HT.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Attribuer les marchés de construction de l'agrandissement et de la réhabilitation de la médiathèque de Joyeuse avec la PSE1, pour un total de 330 608.27 € HT aux entreprises retenues ci-dessus,

Charger le Président de signer les pièces des marchés et entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer au nom de la collectivité tout document qui s'y rapporte.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GONTIER
Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

